

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-4, document 1, page 1, section D

Préambule :

« La hausse de la dépense d'amortissement provient essentiellement de l'amortissement accéléré des soldes de déviation des installations générales, principalement des équipements informatiques. La déviation, constatée par la différence entre l'amortissement accumulé théorique et l'amortissement accumulé aux livres, sera amortie sur cinq ans à raison de 1 M\$ par année, montant qui n'était pas prévu au budget. »

Questions :

- 1.1 Veuillez expliquer la provenance des soldes de déviation des installations générales et la règle comptable généralement applicable à l'amortissement de ces soldes.
 - 1.2 Veuillez expliquer et justifier la politique d'amortissement accéléré pour les soldes de déviation des installations générales, et présenter le calcul qui explique la hausse des dépenses d'amortissement de 1,06 k\$.
 - 1.3 Veuillez justifier l'établissement de la base d'amortissement sur 5 ans.
 - 1.4 Veuillez commenter la possibilité d'amortir le solde de déviation dans l'année où il est constaté.
-

Réponses :

- 1.1 La déviation se constitue d'une accumulation de gains et/ou pertes réalisés lors de la disposition d'un actif, faisant habituellement partie d'un groupe d'actifs. Elle est présentée au bilan à même l'amortissement accumulé. Selon l'ordonnance G-361 de la Régie, section 4.1.2, elle se définit comme suit :

« Lorsque les taux d'amortissement n'ont pas été ajustés périodiquement de façon adéquate pour tenir compte de la durée réelle de la vie utile des actifs, il en résulte un écart entre l'investissement initial et l'amortissement accumulé qui constitue une déviation de l'amortissement positive ou négative. »

Les groupes d'actifs sont habituellement constitués d'actifs qui ne peuvent être suivis individuellement, par exemple chacune des conduites de distribution ou sections de conduites. Le taux d'amortissement établi pour le groupe est une moyenne pondérée tenant compte des diverses durées d'usage prévues respectivement pour chaque actif

du groupe. On considère que ce groupe sera amorti de façon continue, puisqu'il y aura toujours des ajouts et des améliorations apportés à certains items dans le groupe et qu'on ne peut identifier spécifiquement les éléments amortis et non amortis jusqu'à présent. Lorsqu'on retire un item dans un groupe d'actifs, on lui attribue un coût et un amortissement cumulé moyen en fonction de son poids dans le groupe et l'écart entre les deux constituera une déviation.

Exemple :

Coût moyen :	100
Amortissement cumulé moyen :	<u>(50)</u>
Valeur nette aux livres	50

L'écriture suivante est générée :

Amortissement cumulé	50	
Amortissement cumulé (Déviation)	50	
Actif		100

Comme il s'agit d'un taux d'amortissement moyen, les actifs retirés peuvent avoir une valeur positive (leur durée de vie initiale était supérieure à la durée de vie moyenne retenue pour l'établissement du taux) ou négative (leur durée de vie initiale était inférieure à la durée de vie moyenne retenue pour l'établissement du taux). Selon cette dernière situation, un amortissement se calcule même si l'actif est entièrement amorti tant et aussi longtemps qu'il n'est pas disposé, car il fait partie du groupe et on ne peut distinguer son propre coût ainsi que son amortissement spécifique. Les écarts tantôt positifs, tantôt négatifs, entre la valeur résiduelle de l'actif et la valeur nette aux livres tendent généralement à s'annuler. Compte tenu que les déviations sont comptabilisées à l'actif, elles sont prises en compte lors de l'étude des taux d'amortissement et elles permettent de rajuster éventuellement les taux afin de rétablir la situation lorsque des soldes de déviation s'accumulent.

A la suite de l'implantation de SAP en 2002, Gaz Métro était dorénavant en mesure d'identifier spécifiquement les différents éléments pour certains groupes d'actifs, dont la catégorie « équipement informatique », c'est-à-dire qu'ils faisaient désormais l'objet d'une liste permettant de les inventorier spécifiquement. Il était donc devenu possible lors d'une disposition de connaître la valeur d'origine d'un actif ainsi que l'amortissement cumulé spécifique à celui-ci.

Au 30 septembre 2001, le solde des comptes de déviation pour les installations générales était de 3,0 M\$ et il était principalement attribuable aux équipements informatiques. Ce solde ne faisait pas l'objet d'amortissement spécifique et Gaz Métro aurait dû à ce moment cesser de cumuler des montants au compte de déviation. Par contre, les gains ou les pertes ainsi réalisés ont continué d'être capitalisés au bilan dans les comptes de déviation.

Au 30 septembre 2007, les soldes de déviation sur les installations générales se situaient à 5,2 M\$ avant l'amortissement accéléré de 1,0 M\$. Les déviations provenaient en majeure partie de dispositions d'équipements informatiques, causées par des

changements technologiques rapides qui faisaient en sorte que les durées de vie estimées étaient trop longues.

- 1.2 En révisant cet historique, Gaz Métro s'est rendue à l'évidence que cette pratique était devenue inadéquate et que le solde de déviation accumulé augmentait d'année en année, entre autres à cause des changements rapides de technologies qui avaient amené une diminution considérable des durées de vie. Compte tenu du travail effectué actuellement dans l'entreprise afin de revoir et d'améliorer les contrôles internes, Gaz Métro a convenu qu'il fallait réajuster le tir. C'est pourquoi la décision fut prise de ne pas attendre la prochaine étude des taux d'amortissement qui aura lieu dans trois ans et d'amortir immédiatement le solde de déviation accumulé de 5,2 M\$ sur cinq ans, dont 1 M\$ est passé à la dépense en 2007.

Par le passé, la Régie a déjà approuvé certains ajustements afin d'éliminer ou d'accélérer l'amortissement des soldes de déviations jugés trop importants. Voici d'ailleurs un extrait d'une décision passée (ordonnance G-361, pages 139 et 140) de la Régie à cet effet :

« La Régie croit qu'il y a lieu de temps à autre de calculer l'amortissement accumulé théorique et de considérer la déviation entre l'amortissement accumulé théorique et l'amortissement accumulé aux livres. La Régie est d'opinion qu'il y a lieu de corriger l'amortissement accumulé aux livres si la déviation est importante, en y apportant le facteur de jugement le plus adéquat selon les circonstances. »

La Régie souligne que dans le cas de la requérante, les principaux facteurs qui ont causé une déviation importante sont :

- a) La répartition arbitraire du total de l'amortissement accumulé des actifs acquis à l'origine entre les classes d'actifs;*
- b) La pratique comptable en utilité publique de retirer de l'amortissement accumulé une somme équivalente au coût inscrit aux livres de l'actif retiré avant terme;*
- c) Les retraits exceptionnels et prématurés;*
- d) L'utilisation pendant nombre d'années de taux d'amortissement considérés maintenant comme inadéquats;*
- e) Les nombreuses reclassifications entre les comptes du réseau à des taux d'amortissement différents. »*

Dans le cas présent, on peut considérer que des retraits exceptionnels et prématurés, item c), ainsi que l'utilisation pendant nombre d'années de taux d'amortissement considérés maintenant comme inadéquats, item d), ont contribué à augmenter le solde de déviation à un niveau important.

- 1.3 La décision fut basée sur des pratiques précédentes notamment, lors de l'étude des taux réalisés en 2000, l'amortissement sur une durée de cinq ans de la déviation de l'ordinateur central qui avait été accepté par la Régie (Dossier tarifaire 2001, R-3444-2000).

- 1.4** Tel que mentionné dans la réponse 1.3, la Régie nous a déjà permis précédemment de l'amortir sur une période de cinq ans. Dans l'avenir, les gains ou pertes sur disposition seront constatés dans l'année en cours.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 2, page 1, colonne 6, ligne 12
Matériaux et inventaires de gaz

Préambule :

Note C : « *Cet écart s'explique principalement par la réduction de la capacité d'entreposage chez Union Gaz, par un solde en inventaire au 1^{er} octobre inférieur aux prévisions et par un prix du gaz inférieur aux prévisions.* »

Questions :

- 2.1 Veuillez expliquer la réduction de la capacité d'entreposage de matériaux et inventaires de gaz chez Union Gaz.
 - 2.2 Veuillez fournir les inventaires volumétriques en début et fin d'année, ainsi que les achats et ventes volumétriques de l'année.
 - 2.3 Veuillez déposer les prix mensuels du gaz projetés et réels.
-

Réponses :

- 2.1 La réduction de la capacité d'entreposage découle du non-renouvellement d'une partie du contrat d'entreposage LST 014 qui venait à échéance le 31 mars 2007, soit 77,7 10⁶m³. Ce non-renouvellement a été présenté à la Régie au dossier tarifaire 2008 (référence R-3630-2007, à la pièce Gaz Métro 3, document 1, section 2.1).

En ayant une capacité totale d'entreposage inférieure, soit 519 933 10³m³ à compter du 1^{er} avril 2007 comparativement à 597 625 10³m³ avant, le niveau des inventaires durant l'été a été automatiquement réduit.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2007, R-3654-2007

2.2

Aprovisionnement en gaz (en 10 ³ m ³)					
No de ligne	Total (1)	Service du distributeur à prix variable (2)	Service du distributeur à prix fixe (3)	Service du client (4)	Besoins propres (5)
1	<u>Service de Fourniture</u>				
2	<u>Achats</u>				
3	Fourniture du distributeur	2 123 567	1 997 410	-	126 157
4	Fourniture du client avec transfert de propriété	808 630	808 630	-	-
5	Fourniture du client sans transfert de propriété	2 960 849	-	2 960 849	-
6	Fourniture du client à prix fixe	284 066	284 066	-	-
7	Achat (vente) de fourniture en inventaire	-	(11 488)	2 098	-
8	<u>6 177 112</u>	<u>2 794 552</u>	<u>293 456</u>	<u>2 962 948</u>	<u>126 157</u>
9	Plus inventaire du début	780 851	492 785	83 176	123 878
10	Moins inventaire de la fin	(700 422)	(325 017)	(110 478)	(183 344)
11	<u>6 257 540</u>	<u>2 962 320</u>	<u>266 153</u>	<u>2 903 481</u>	<u>125 586</u>
12	<u>Transferts</u>				
13	Utilisé pour la compression Alberta/EDA	(73 557)	-	-	(73 557)
14	Gaz utilisé dans les opérations	(27 186)	-	-	(27 186)
15	Gaz perdu	(24 843)	-	-	(24 843)
16	<u>(125 586)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(125 586)</u>
17	Volume vendu avant normalisation	6 131 954	2 962 320	266 153	2 903 481

2.3

Prix mensuels du gaz projetés et réels		oct-06	nov-06	déc-06	janv-07	févr-07	mars-07	avr-07	mai-07	juin-07	juil-07	août-07	sept-07
Gaz naturel en inventaire (line pack)	réels	6,605 \$	6,697 \$	6,845 \$	6,974 \$	6,727 \$	7,172 \$	7,085 \$	7,083 \$	6,997 \$	6,580 \$	6,259 \$	6,199 \$
	projetés	7,785 \$	7,731 \$	7,700 \$	7,651 \$	7,758 \$	8,180 \$	8,425 \$	8,313 \$	8,189 \$	8,055 \$	7,975 \$	7,938 \$
Gaz naturel liquide en inventaire	réels	7,148 \$	7,239 \$	7,387 \$	7,516 \$	7,269 \$	7,714 \$	7,627 \$	7,625 \$	7,539 \$	7,122 \$	6,805 \$	6,825 \$
	projetés	8,362 \$	8,308 \$	8,277 \$	8,228 \$	8,334 \$	8,756 \$	9,001 \$	8,889 \$	8,764 \$	8,630 \$	8,551 \$	8,510 \$
Entrep. souterrain de gaz naturel	réels	6,673 \$	6,702 \$	6,779 \$	6,872 \$	6,502 \$	6,610 \$	6,734 \$	6,767 \$	6,899 \$	6,653 \$	6,324 \$	6,264 \$
	projetés	7,857 \$	7,803 \$	7,771 \$	7,717 \$	7,824 \$	8,240 \$	8,489 \$	8,382 \$	8,269 \$	8,143 \$	8,067 \$	8,033 \$
Entreposage St-Flavien	réels	6,779 \$	6,871 \$	7,019 \$	7,148 \$	6,902 \$	7,353 \$	7,254 \$	7,258 \$	7,178 \$	6,768 \$	6,452 \$	6,396 \$
	projetés	7,975 \$	7,921 \$	7,891 \$	7,844 \$	7,958 \$	8,384 \$	8,630 \$	8,519 \$	8,394 \$	8,260 \$	8,181 \$	8,143 \$
Entrep. souterrain Pte-du-Lac - Intragaz	réels	6,605 \$	6,697 \$	6,845 \$	6,974 \$	6,727 \$	7,172 \$	7,085 \$	7,083 \$	6,997 \$	6,580 \$	6,259 \$	6,199 \$
	projetés	7,785 \$	7,731 \$	7,700 \$	7,651 \$	7,758 \$	8,180 \$	8,425 \$	8,313 \$	8,189 \$	8,055 \$	7,975 \$	7,938 \$

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 2, page 1, colonne 6, ligne 20
Frais reliés au coût du gaz

Préambule :

Note F : « Cette hausse s'explique par l'effet de la baisse des prix de la fourniture en 2007 et par les soldes au 1^e octobre des comptes de réévaluation d'inventaires supérieurs aux prévisions. »

Question :

3.1 Veuillez expliquer et quantifier l'effet de la baisse des prix de la fourniture et l'effet de la hausse des comptes de réévaluation d'inventaire par rapport aux prévisions.

Réponse :

3.1 L'écart constaté sur la moyenne treize soldes des frais reliés au coût du gaz (12,6 M\$) provient essentiellement des comptes de réévaluation des inventaires de fourniture (12,3 M\$) et de compression (3,5 M\$). L'écart constaté à cet égard s'explique par :

- Les soldes d'ouverture réels par rapport à ceux budgétés (effet net débiteur de 14,1 M\$)
- L'effet des prix de la fourniture sur la moyenne treize soldes de 1,7 M\$.

Ainsi, les inventaires ont été affectés à la baisse pour les ramener au prix du service de fourniture (effet créditeur ayant pour conséquence de diminuer la base de tarification) et inversement, les comptes de réévaluation d'inventaire ont été ajustés à la hausse (effet débiteur ayant pour conséquence d'augmenter la base de tarification).

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 3, page 1, ligne 6

Préambule :

Note C : « Dans le cadre de notre programme d'amélioration de nos conduites, nos investissements ont été 1,4 M\$ moins élevés dans les projets de repavage avec les municipalités par rapport au budget. Nous avons des coûts de 2,1 M\$ inférieurs au budget, attribuables à une activité moindre dans le programme de sceaux et dans le recyclage des compteurs. L'impact de la politique de capitalisation s'élève à 1,4 M\$ »

Questions:

- 4.1 Veuillez ventiler et expliquer les coûts de 2,1 M\$ inférieurs au budget dans le programme de sceaux et le recyclage des compteurs, en indiquant les dépenses projetées et réelles attribuables à ces postes.
- 4.2 Veuillez expliquer et justifier comment la politique de capitalisation entraîne un impact de 1,4 M\$ sur le programme d'amélioration du réseau.
-

Réponses :

- 4.1 Ventilation de l'écart de 2,1 M\$:

	Réel	Cause tarifaire 2007	Écart
Programmes de sceaux	724,7 \$	2 100,0 \$	1 375,3 \$ ¹
Recyclage des compteurs	1 350,8 \$	2 000,0 \$	649,2 \$ ²
Total :	2 075,6 \$	4 100,0 \$	2 024,4 \$

1. La baisse de 1,4 M\$ est attribuable au faible nombre de compteurs défectueux faisant partie de l'échantillonnage de notre programme de sceaux pour l'année 2007.

2. L'abandon des activités de recyclage des compteurs de type S-6 et S-20 explique l'écart de 0,6 M\$. Comme les coûts liés à ces activités étaient équivalents au coût d'acquisition de compteurs neufs, nous avons jugé opportun de cesser le recyclage.

4.2 Des projets prévus dans la Cause tarifaire 2007, notamment en ce qui a trait à la peinture des postes de détente et de livraison ainsi que des programmes de remplacement de régulateurs (1,4 M\$) ne répondent pas aux critères de capitalisation de la politique, c'est pourquoi ils ont été imputés aux dépenses d'exploitation.

- Cette décision s'appuie sur le fait que la nature des travaux est davantage reliée à des travaux d'entretien qui ne sont pas capitalisables. Selon la politique en vigueur, les critères de capitalisation sont les suivants :

*« **Frais d'amélioration ou de réparation majeure** : On considère que le potentiel de service peut être accru lorsqu'un des critères suivants est rencontré :*

- *la capacité de production physique ou de service estimée antérieurement est augmentée;*
- *les frais d'exploitation y afférents sont réduits; et*
- *la durée de vie est prolongée (plus d'un an) ou que la qualité des extrants est améliorée. »*

Les coûts engendrés, qui ne répondent pas à ces critères, sont considérés comme des frais d'entretien. Voici la définition extraite de notre politique :

*« **Frais d'entretien et de réparation** : se composent de coûts engagés afin de maintenir un bien en bon état de fonctionnement ou pour le maintien du potentiel de service d'un actif ».*

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 3, page 1, ligne 10, item entreposage

Préambule :

Note e : « *L'impact de la politique de capitalisation a un effet à la baisse de 0,6 M\$* »

Question:

5.1 Veuillez expliquer et justifier comment la politique de capitalisation entraîne un impact de 0,6 M\$ sur l'entreposage.

Réponse :

5.1 Des projets avaient été prévus dans la Cause tarifaire 2007, notamment en ce qui a trait à la peinture des réservoirs de l'usine LSR et de la tuyauterie de certains procédés ainsi que des programmes de remplacement de pièces (0,6 M\$). Certains travaux réalisés ne répondent pas aux critères de capitalisation de la politique, c'est pourquoi ils ont été imputés aux dépenses d'exploitation.

- Cette décision s'appuie sur le fait que la nature des travaux est davantage reliée à des travaux d'entretien qui ne sont pas capitalisables. Selon la politique en vigueur, les critères de capitalisation sont les suivants :

« **Frais d'amélioration ou de réparation majeure** : On considère que le potentiel de service peut être accru lorsqu'un des critères suivants est rencontré :

- la capacité de production physique ou de service estimée antérieurement est augmentée;
- les frais d'exploitation y afférents sont réduits; et
- la durée de vie est prolongée (plus d'un an) ou que la qualité des extrants est améliorée. »

Les coûts engendrés, qui ne répondent pas à ces critères, sont considérés comme des frais d'entretien. Voici la définition extraite de notre politique :

« **Frais d'entretien et de réparation** : se composent de coûts engagés afin de maintenir un bien en bon état de fonctionnement ou pour le maintien du potentiel de service d'un actif. »

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 3, page 1, ligne 18 – Frais généraux

Préambule :

Gaz Métro présente une baisse de 3 M\$ pour la rubrique des frais généraux.

Question:

6.1 Veuillez ventiler la rubrique des frais généraux attribuables aux postes majeurs et expliquer les écarts entre les dépenses projetées et les montants réels.

Réponse :

6.1 Le niveau des frais généraux est directement influencé par le niveau d'investissement. Si on établit le pourcentage de frais généraux capitalisés par rapport au niveau d'investissement, on obtient les résultats suivants :

	Budget 2007	Réel 2007	Écart
Investissements ayant un impact sur les frais généraux:			
Développement du réseau	50 623	36 910	(13 713)
Amélioration du réseau	30 994	26 145	(4 849)
Entreposage	1 232	604	(628)
Réseau de transmission	437	202	(235)
Installations générales	14 698	13 037	(1 661)
	(1) 97 984	76 898	(21 086)
Frais généraux	(2) 11 749	8 715	(3 034)
Pourcentage de frais généraux	(2) / (1) 12,0%	11,3%	-0,7%

On constate donc que le pourcentage des frais généraux s'est maintenu par rapport à ce qui avait été anticipé au budget.

Le tableau suivant fait état des dépenses réelles qui sont considérées dans l'établissement des frais généraux:

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2007, R-3654-2007

Analyse des FGC au 30 sept 2007

CC	Description	Groupe de NC	Dépenses assujetties				FGC 30/09/2007	
			Salaires	Av. Soc.	Autres Dépenses	Total	% FGC	\$\$\$FGC
10018	Bureau de contrôle	FG2007CC	1 113 728	261 672	18 131	1 393 530	40%	558 806
10026	Comptabilité	FG2007CC	618 752	197 849	(50 887)	765 714	14%	107 966
10027	Contrôle des coûts	FG2007CC	659 933	211 089	1 428	872 449	83%	724 133
12200	Services administratifs et suivi	FG2007CC	130 752	41 841	7 310	179 903	50%	89 951
14002	Ingénierie et environnement	FG2007CC	1 195 952	372 851	181 728	1 750 531	59%	1 039 815
14012	Gestion du transport	FG2007CC	1 959 663	577 744	3 773 557	6 310 964	35%	2 221 459
14014	Aprov., biens & service Corp	FG2007CC	400 483	126 946	(197 858)	329 571	43%	142 045
14015	CCD et outils	FG2007CC	567 400	176 701	(18 803)	725 299	80%	580 239
14016	Logistique	FG2007CC	363 270	110 171	(2 570)	470 872	76%	359 275
14018	Administration Est - Mtl	FG2007CC	1 017 419	308 260	45 970	1 371 648	21%	283 931
14022	Administration Montérégie	FG2007CC	617 262	192 855	54 047	864 164	31%	266 163
14026	Administration Estrie	FG2007CC	473 900	148 401	50 993	673 294	17%	115 807
14031	Administration Ouest - Mtl	FG2007CC	858 220	269 244	42 718	1 170 182	33%	387 330
14035	Administration Laurentides	FG2007CC	524 967	164 512	85 125	774 603	36%	276 533
14049	Préfab	FG2007CC	0	0	71 134	71 134	100%	71 134
14057	Administration Québec	FG2007CC	514 341	159 076	64 335	737 752	16%	118 040
14061	Administration Mauricie	FG2007CC	469 034	143 991	38 067	651 093	8%	50 785
14065	Admin.Saguenay-Lac St-Jean	FG2007CC	431 182	132 123	82 126	645 432	8%	49 698
14075	Administration mesurage	FG2007CC	617 448	192 563	12 740	822 750	20%	167 841
	Sous-total		12 533 706	3 787 888	4 259 290	20 580 884	37%	7 610 952
14003	Ing. Projets majeurs	FG2007TX			190 728	190 728	63,68%	121 450
14005	Administration géomatique	FG2007TX			57 107	57 107	41,68%	23 803
14009	Mesurage	FG2007TX			332 890	332 890	37,66%	125 356
14010	Qualité-Recyclage	FG2007TX			25 433	25 433	84,42%	21 470
14019	Construction Est - Mtl	FG2007TX			8 474	8 474	94,39%	7 999
14020	Réseau Mtl-Est	FG2007TX			186 647	186 647	21,37%	39 888
14021	Services Techniques Est - Mtl	FG2007TX			83 097	83 097	21,15%	17 577
14023	Construction Montérégie	FG2007TX			11 434	11 434	99,77%	11 407
14024	Réseau Montérégie	FG2007TX			174 466	174 466	25,04%	43 693
14025	Services Techniques Montérégie	FG2007TX			66 422	66 422	43,26%	28 731
14027	Construction Estrie	FG2007TX			8 935	8 935	98,09%	8 764
14028	Réseau Estrie	FG2007TX			205 640	205 640	18,68%	38 406
14029	Services Techniques Estrie	FG2007TX			13 345	13 345	33,00%	4 404
14032	Construction Ouest - Mtl	FG2007TX			6 064	6 064	96,28%	5 838
14033	Réseau Ouest - Mtl	FG2007TX			126 578	126 578	8,18%	10 359
14034	Services Techniques Ouest - Mtl	FG2007TX			129 321	129 321	25,30%	32 717
14036	Construction Laurentides	FG2007TX			14 283	14 283	99,42%	14 199
14037	Réseau Laurentides	FG2007TX			175 718	175 718	15,83%	27 811
14038	Services Techniques Laurentides	FG2007TX			77 813	77 813	47,86%	37 239
14041	Réseau Abitibi	FG2007TX			87 156	87 156	21,67%	18 885
14044	Réseau - Amélioration du réseau	FG2007TX			141 586	141 586	79,44%	112 475
14045	Mécanique tuyauterie - Amélioration du r	FG2007TX			131 632	131 632	78,11%	102 812
14046	Soudure - Amélioration du réseau	FG2007TX			78 135	78 135	77,81%	60 795
14048	Construction	FG2007TX			25 345	25 345	78,54%	19 906
14052	Protection Cathodique	FG2007TX			93 265	93 265	27,26%	25 420
14053	Transmission	FG2007TX			(179 393)	(179 393)	15,95%	(28 616)
14058	Construction Québec	FG2007TX			9 238	9 238	98,90%	9 136
14059	Réseau Québec	FG2007TX			196 082	196 082	21,95%	43 035
14060	Services Techniques Québec	FG2007TX			13 346	13 346	49,65%	6 626
14062	Construction Mauricie	FG2007TX			2 707	2 707	98,62%	2 670
14063	Réseau Mauricie	FG2007TX			142 488	142 488	21,45%	30 566
14064	Services Techniques Mauricie	FG2007TX			25 422	25 422	27,75%	7 055
14066	Construction Saguenay-Lac St-Jean	FG2007TX			3 388	3 388	94,98%	3 218
14067	Réseau Saguenay-Lac St-Jean	FG2007TX			112 897	112 897	20,88%	23 575
14068	Services Techniques Saguenay-Lac St-J	FG2007TX			3 754	3 754	20,84%	782
14080	Exploit - Est Gr 3	FG2007TX			34 180	34 180	23,11%	7 898
14081	Gestion projets majeurs	FG2007TX			14 919	14 919	100,00%	14 919
14085	Exploit/ acq Gr 3 Ouest	FG2007TX			46 803	46 803	29,93%	14 011
14090	Projet mesurage	FG2007TX			16 090	16 090	47,08%	7 575
	Sous-total		0	0	2 893 434	2 893 434	38%	1 103 853
	Total					23 474 318	37,12%	8 714 806

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 3, page 2, Note 1

Préambule :

Note 1 : « *Au cours de l'année, la Société a procédé à une révision de son encadrement. Cette révision a couvert l'organisation de travail et l'application des règles d'approbation et de capitalisation des projets. Cette démarche a amené à revoir chacun des projets en relation avec les priorités d'entreprise et à reporter certains projets dans le temps* ».

Question:

7.1 Veuillez expliquer et justifier l'impact du report de certains projets et préciser les nouveaux échéanciers.

Réponse :

7.1 Les projets qui ont été reportés dans le futur ou abandonnés sont :

Projet	'000' \$ reportés	Date du report
Archivage des données SAP	50 \$	Estimé en 2009: après la mise à jour de SAP
Archivage des données réseau	175 \$	2008
Plan d'amélioration qualité	200 \$	Reporté à une date indéterminée
Refonte du système Intranet	360 \$	2008
Cartographie	180 \$	2008 et 2009
Projets service à la clientèle	505 \$	Reporté à une date indéterminée
Projets service à la clientèle	740 \$	Abandonné
Outil de gestion des indicateurs de performance	250 \$	Reporté à une date indéterminée

La justification du report de ces projets se résume essentiellement au fait que les ressources pour les mener à terme n'étaient pas disponibles, ou encore qu'il était plus efficace de les reporter dans le temps vu leur lien avec d'autres projets.

Les projets réalisés avec des économies importantes :

Projet	'000' \$ reportés
Mesurage - gaz perdu	274 \$

Les projets qui ont été réalisés à même les dépenses d'exploitation :

Projet	'000' \$ Coûts
Entretien des différents systèmes informatiques	1 840 \$
Révision des processus	1 048 \$
Gestion des données	356 \$

Il est à noter que plusieurs autres petits projets ont été reportés dans le temps étant donné la non-disponibilité des ressources.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-9, document 2, page 2, ligne 14

Préambule :

« Revenus d'équilibrage associés aux achats à Dawn »

Questions :

- 8.1 Veuillez expliciter la nature des revenus en cause.
 - 8.2 Veuillez expliquer pourquoi les revenus d'équilibrage des achats à Dawn sont soustraits des coûts d'équilibrage.
-

Réponses :

8.1 Méthode actuelle de fonctionnalisation des achats à Dawn

Les revenus d'équilibrage associés aux achats à Dawn représentent le résiduel du différentiel de lieu ("basis") payé sur ces achats. Tel qu'expliqué au dossier d'interfinancement (R-3630-2007, Gaz Métro-11, document 1), le coût des achats à Dawn est établi en fonction de l'indice de prix à Aeco augmenté d'un différentiel de lieu. Ce différentiel de lieu représente le transport et la compression de Aeco à Dawn et est scindé pour être attribué aux services de transport, équilibrage et compression.

Ainsi, ce différentiel de lieu est scindé entre les services comme suit :

- Prix de transport de Aeco à Empress : appliqué au service de fourniture;
- Prix de compression : appliqué au service de compression selon le ratio de compression pour la zone sud appliqué au prix de la fourniture à Empress;
- Prix de transport FTLH de Empress à la franchise : appliqué au service de transport selon le prix tarifé pour le transport FTLH de TCPL de Empress à GMi-EDA;
- Solde du différentiel de lieu : appliqué au service d'équilibrage.

Ainsi les coûts attribués à l'équilibrage pour 2007 représentent un crédit de 2 399 k\$. Ce crédit résulte du fait que la prime de lieu a été inférieure aux coûts attribués au transport et à la compression.

- 8.2** Tel que précisé au dossier d'interfinancement présenté dans la Cause tarifaire 2008 (R-3630-2007, Gaz Métro-11, document 1), une molécule achetée à Dawn est considérée comme étant produite dans l'Ouest, puis transportée jusqu'à Dawn. Pour effectuer le transport, du gaz de compression est également consommé. Le coût d'une molécule achetée à Dawn comporte donc non seulement un coût de fourniture, mais également un coût de transport et un coût de compression. Le transport doit ensuite être complété de Dawn jusqu'à la franchise. Pour ce tronçon, les outils de transport fonctionnalisés à l'équilibrage sont utilisés.

L'hypothèse de base quant aux coûts de transport des achats à Dawn est que ceux-ci sont au même niveau que les coûts de transport de TCPL entre Empress et la franchise. Puisque certains coûts se retrouvent sous le service d'équilibrage, un transfert de coûts doit être fait entre les deux services. Le montant à transférer est établi en comparant le coût de transport qui aurait été encouru si Gaz Métro avait utilisé le service de transport FTLH de TCPL et le différentiel de lieu, celui-ci étant préalablement réduit du coût de transport de Aeco à Empress et du coût de compression.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-9, document 3, page 1, Demande et source d'approvisionnement gazier
(ii) R-3596-2006, SCGM-4, document 6, page 1, Demande et source d'approvisionnement gazier

Préambule :

(i) « Ligne 18 : FT-Empress-EDA
Ligne 20 : Autres transports »

Question :

9.1 Veuillez, pour chacune de ces deux lignes, expliquer l'écart avec les prévisions correspondantes présentées au dossier tarifaire R-3596-2006.

Réponse :

9.1 Les valeurs présentées aux pièces de référence sont les suivantes :

Éléments	Cause tarifaire R-3596-2006 10⁶m³	Rapport annuel R-3654-2007 10⁶m³	Variation 10⁶m³
FT – Empress – EDA	4 507,87	3 793,70	- 714,17
Autres transports	16,36	730,54	+714,17

La variation de 714,17 10⁶m³ entre le Rapport annuel 2007 et la Cause tarifaire 2007 découle d'assignations temporaires de capacités contractuelles effectuées par Gaz Métro à des tierces parties dans le cadre de transactions financières d'optimisation. Il y a donc un déplacement de capacités de l'élément "FT- Empress- EDA" à "Autres transports".

Les ententes d'assignation temporaire prévoient que la tierce partie reçoit le gaz naturel de Gaz Métro à Empress et le livre à la franchise (GMi-EDA) ou à Dawn, au choix de Gaz Métro. Ainsi, Gaz Métro est tenue indemne au niveau de ses opérations mais génère des revenus d'optimisation en effectuant ces transactions financières.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Décision D-2007-76, page 10
(ii) Gaz Métro-10, document 5, pages 5 et 6
(iii) Gaz Métro-10, document 5, page 7

Préambule :

- (i) : « *La Régie demande donc à Gaz Métro de déposer, lors du prochain rapport annuel, les conclusions de l'équipe de travail interne et, notamment, les explications des causes réelles du taux élevé de gaz perdu, ainsi qu'un plan pour le réduire.* » (nos soulignés).
- (ii) : Gaz Métro indique avoir mis sur pied des projets portant sur des processus importants chez Gaz Métro dont :
- La revue des méthodes permettant d'établir le non facturé à la fin
 - La révision de l'impact du pouvoir calorifique
 - La création du moniteur des ventes
- (iii) : Gaz Métro présente un tableau donnant une liste des sources quantifiées de gaz perdu. Les quatre principales sources identifiées sont responsables d'environ 50 % du gaz perdu. Au total, toutes les sources identifiées représentent 54 % du gaz perdu.

Questions :

- 10.1** Veuillez indiquer quel est, pour l'année 2007, le pourcentage de gaz perdu qui peut être attribué à l'évaluation du non facturé à la fin, à la mise à jour mensuelle du pouvoir calorifique et aux compteurs activés sans être associé à un dossier de facturation.
- 10.2** Veuillez, pour chacun des trois projets cités à la référence ii) et pour les quatre principales sources de gaz perdu identifiées à la référence (iii), clarifier les éléments suivants :
- Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.
 - Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.
 - Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.

- Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.
 - Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.
 - Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?
-

Réponses :

10.1 Évaluation du non-facturé de la fin

L'évaluation du non-facturé de la fin affecte principalement la composante « volatilité » et très peu la composante « taux » de gaz perdu. Le non-facturé de la fin affecte le taux de façon mensuelle, provoquant ainsi une volatilité. Par contre l'effet sur le taux sur une base annuelle est presque nul étant donné que le gain ou la perte associé au non-facturé de la fin d'un mois est renversé le mois suivant. Seul le renversement en octobre 2006 du non-facturé estimé pour le mois de septembre 2006 ainsi que l'estimation du non-facturé du mois de septembre 2007 ont un léger impact sur le taux de gaz perdu calculé pour l'année 2006-2007. Cet écart sur le taux de gaz perdu pour l'année 2006-2007, causé par le non-facturé de la fin et celui du début, a été évalué 0,04 % par Gaz Métro. Le taux de gaz perdu aurait ainsi été porté à 0,44 % plutôt qu'à 0,40 %. Gaz Métro n'est pas en mesure de quantifier cet impact de façon précise lors de la fermeture annuelle, car il existe un décalage de plus d'un mois entre l'évaluation du non-facturé de la fin et le calcul du présumé réel. C'est d'ailleurs pourquoi l'évaluation du non-facturé n'apparaît pas dans « les sources quantifiées à ce jour ».

Mise à jour mensuelle du pouvoir calorifique

La mise à jour du pouvoir calorifique s'effectue sur une base quotidienne depuis le 15 décembre 2006. Aucun pourcentage de gaz perdu n'a été attribué à cette source pour l'année 2007.

Compteurs activés sans être associé à un dossier de facturation

Suite à l'implantation du moniteur des ventes en juin 2004, un suivi rigoureux est effectué afin de s'assurer que toute nouvelle installation ayant un compteur en fonction soit facturée en temps et lieux, donc aucune perte associée à cette source n'a été constatée en 2007.

10.2 Évaluation du non-facturé de la fin

- › *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*

- L'impact du non-facturé de la fin sur le taux annuel de gaz perdu est plutôt faible et ne peut être quantifié précisément car il résulte d'un processus d'estimation (voir la réponse 10.1 ci-dessus). Nous croyons avoir amélioré la qualité de cette estimation ces dernières années mais il est très difficile d'établir si d'autres gains sont possibles.
- › *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
- Le non-facturé de la fin constitue dans les faits une évaluation de la consommation des clients, il peut alors y avoir un biais tant de surestimation que de sous estimation des volumes, compte tenu des différents éléments hors du contrôle de Gaz Métro, tels la consommation erratique des clients, l'efficacité énergétique, etc.
- › *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
- L'évaluation du non-facturé de la fin demeurera toujours une estimation de volumes, ainsi la seule action que peut prendre Gaz Métro à cet égard est de tenter d'établir une méthode d'évaluation la plus précise possible. Trois méthodes d'évaluation ont été étudiées jusqu'à présent et la méthode la plus efficace selon les analyses, soit la « régression linéaire, établissant la consommation des clients par cycle de facturation en utilisant les consommations antérieures » est en œuvre depuis octobre 2007 (Gaz Métro-10, document 5, pages 3 et 4). Les résultats obtenus de cette méthode sont satisfaisants et Gaz Métro continue d'analyser à chaque mois les résultats fournis par cette méthode. Quant à la « volatilité » du taux en général, l'équipe du gaz perdu effectue un suivi continu à ce niveau et demeure à l'affût d'autres éléments qui pourraient contribuer à expliquer cette composante.
- › *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
- Gaz Métro a pu constater depuis octobre 2007 une amélioration dans l'évaluation du non-facturé de la fin. Les écarts entre les volumes non facturés et les volumes présumés réels pour une même période se sont amoindris.
- › *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
- De façon générale, on peut considérer que d'importants travaux ont été réalisés dans le cadre du dossier sur le gaz perdu, par contre les coûts n'ont pas été quantifiés à ce jour. La majorité des travaux ont été réalisés à l'interne. Une personne travaille à temps plein dans le dossier du gaz perdu depuis le début et elle est supportée par plusieurs ressources internes provenant des différents secteurs de l'entreprise, dépendamment de la nature des travaux en cours. Cette ressource dédiée s'est consacrée à l'analyse et à la quantification des sources de gaz perdu, ainsi qu'à la mise en place de mesures correctives et/ou

préventives, et ce depuis mars 2004. Une ressource interne appartenant à l'équipe du développement informatique a également contribué au développement de certains outils permettant de mesurer plus précisément les volumes vendus ainsi qu'à la mise à place de certaines solutions visant notamment à réduire les pertes relatives au gaz perdu pendant une durée de deux ans. Deux ressources du département du mesurage ont aussi été affectées à temps plein au dossier du gaz perdu. De plus, L'équipe de la vérification interne a participé à certains dossiers inclus dans l'étude sur le gaz perdu. Parmi les travaux réalisés, Gaz Métro a fait appel à des experts pour la réalisation de certaines études visant entre autres à identifier et quantifier les sources de gaz perdu et également dans le but d'obtenir les recommandations de ces experts afin de réduire les pertes. Le coût approximatif de ces études a été de 140 000 \$.

- La plupart des mesures qui ont été implantées jusqu'à présent découlent de l'ensemble des travaux réalisés. Le coût de chacune des mesures n'a donc pas été évalué spécifiquement.
 - Tel que mentionné ci-dessus, la méthode d'évaluation fait partie des éléments développés par des ressources internes. La méthode permet maintenant d'établir de façon plus précise le compte de frais reportés pour le gaz perdu qui sera intégré aux tarifs de l'année tarifaire subséquente.
- › *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
- Les écarts entre les volumes non facturés et les volumes présumés réels sont suivis sur une base mensuelle afin de s'assurer que la méthode d'évaluation demeure la plus précise possible.

Impact du Pouvoir calorifique

- › *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
- Le pouvoir calorifique du gaz naturel peut varier dans le temps, par exemple entre deux journées dans un même mois, mais également entre deux endroits à l'intérieur de la franchise. En passant de la saisie mensuelle à la saisie quotidienne, Gaz Métro a réduit presque à 100 % l'écart « temporel » de la teneur calorifique qui, par le passé, avait été quantifié comme une source de gaz perdu ou gagné selon le mois. Quant à l'écart entre les différents points de mesurage de la franchise, il est impossible à quantifier, à moins d'installer des chromatographes à ces différents points et d'être en mesure de facturer les clients de chaque zone avec la valeur de chacun. Ce type d'écart ne fait donc pas partie des sources de gaz perdu quantifiées pour l'année 2007. On ne peut donc parler de réduction du gaz perdu.

- › *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
 - Des écarts, non quantifiables à l'heure actuelle, de surestimation ou sous-estimation des volumes peuvent survenir, compte tenu du fait que le client n'est pas facturé selon la valeur calorifique à son poste de mesurage mais plutôt à la valeur calorifique mesurée de façon quotidienne par les chromatographes situés en amont de la franchise.

- › *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - L'utilisation des données quotidiennes relatives à la valeur calorifique plutôt que des données mensuelles s'effectue déjà depuis décembre 2006. Gaz Métro se dit satisfaite de la précision obtenue suite à l'implantation de cette mesure et n'entrevoit pas d'autres étapes pour le moment.

- › *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - La consommation des clients, ainsi que la facturation qui en découle, sont maintenant déterminées de façon plus précise.

- › *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - L'équipe du gaz perdu a évalué que le passage aux données quotidiennes permettait à ce moment de réduire le décalage de volume pouvant atteindre jusqu'à 2 000 000 m³ pour certains mois (autant en perte ou en gain). Les données quotidiennes étaient déjà disponibles via les informations transmises par TCPL et le développement informatique nécessaire qui était de faible impact a été effectué par une ressource interne. Les volumes ainsi gagnés ou perdus grâce à cette précision se retrouvent directement sur la facture du client via le facteur de correction « pouvoir calorifique ».

- › *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - Le centre de contrôle du réseau s'assure de la saisie des données quotidienne dans les différents systèmes.

Moniteur des ventes

- › *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
 - L'implantation du moniteur des ventes est survenue en juin 2004, notamment à la suite d'une situation problématique ponctuelle qui avait engendré à l'époque

des retards de facturation. Par contre, le problème a été entièrement résolu en 2005 et le moniteur des ventes contribue à prévenir, depuis ce temps, ce genre de situation. Les retards de facturation ne font désormais plus partie des sources de gaz perdu.

- *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
 - Le problème de retard de facturation avait engendré en 2004-2005 une sous-estimation des volumes, mais il n'y a plus de biais aujourd'hui relativement à ce problème.
- *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - Aucune étape supplémentaire n'est planifiée.
- *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - Gaz Métro constate qu'il n'y a plus de retard dans le traitement des dossiers des nouvelles installations.
- *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - Tel que mentionné précédemment, le développement de cette mesure a été effectué par des ressources internes suite aux conclusions tirées des travaux réalisés dans le dossier du gaz perdu. Grâce au moniteur des ventes, les volumes sont maintenant facturés en temps et lieux.
- *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - Les différents rapports générés par le moniteur des ventes sont analysés sur une base mensuelle par les services de la facturation et du mesurage pour ainsi prévenir les retards de facturation.

Précision des compteurs

- *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
 - Le pourcentage de réduction qu'il est possible d'obtenir relativement à la précision des compteurs est pratiquement impossible à déterminer, puisque Gaz Métro ne connaît pas la précision exacte de chacun de ses compteurs.

- *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
 - La calibration des compteurs ne pouvant être d'une précision absolue, des écarts de surestimation ou de sous-estimation des volumes peuvent être engendrés. Les normes sur la précision des compteurs selon Mesures Canada varient entre +/- 1 % à +/- 3 % en fonction des différents appareils de mesurage utilisés. L'étude réalisée par Gaz Métro sur la précision de ses appareils de mesurage a par contre confirmé une précision globale d'environ 0,08 %, sur la base d'un échantillon de 393 compteurs.

- *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - Suite aux résultats de l'étude, Gaz Métro constate que la précision de ses compteurs est de grande qualité et même supérieure à la précision exigée selon les normes. Considérant que les instruments ne peuvent être calibrés au zéro absolu, Gaz Métro n'entrevoit pas de mesure corrective qui permettrait d'améliorer la précision de façon significative.

- *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - N/A

- *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - N/A

- *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - Un suivi continu est effectué afin de s'assurer de la précision des compteurs, notamment via les programmes d'entretien préventif et les programmes de sceau.

Surcompressibilité

- *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
 - Il est possible d'obtenir 100 % de réduction des pertes occasionnées par la surcompressibilité du gaz naturel.

- *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*

- La surcompressibilité entraîne un problème de sous-estimation des volumes, en raison de la précision des appareils sur certains paramètres sous notre contrôle. Lorsqu'on ne tient pas compte de ce phénomène, on ne tient pas compte du fait que, lorsque certaines conditions sont réunies (notamment dans des situations de pression élevée), il y a toujours plus de gaz distribué qu'on ne peut le mesurer réellement. Ce phénomène provoque ainsi systématiquement une sous-estimation des volumes.
- *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - Depuis décembre 2007, un facteur supplémentaire représentant la surcompressibilité est maintenant appliqué aux volumes à facturer chez le client ayant un appareil à facteur fixe de pression (FFP), ce qui diminue de moitié la perte.
 - De plus, pour les clients n'ayant pas d'appareil FFP, le projet de conversion des appareils actuellement en cours (G-18) réglera entièrement (d'ici 2012) la seconde moitié de la perte attribuable aux instruments correcteurs ne captant pas ce facteur.
- *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - Considérant l'application récente du facteur de supercompressibilité aux volumes à facturer chez les clients ayant un appareil FFP, on peut considérer qu'à l'heure actuelle environ 50 % de la perte de gaz associé à la supercompressibilité a été enrayée.
 - L'autre moitié de la perte reliée à la cette source sera réglée d'ici 2012 avec le projet G-18.
- *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - Tel que mentionné précédemment, l'application du facteur de surcompressibilité fait partie de l'ensemble des éléments qui ont été développés par des ressources internes. Cette mesure permet de quantifier la composante non mesurée par les instruments actuels. Les volumes ainsi gagnés se retrouvent directement sur la facture du client via le « facteur de correction pour la surcompressibilité ».
 - Les coûts et bénéfices relatifs au projet G-18 ont été détaillés dans le dossier R-3576-2005.

- › *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - Une validation de l'implantation et du bon fonctionnement du nouveau facteur dans le système de facturation a été effectuée, ainsi qu'un suivi régulier de la progression des conversions des appareils visés par le projet G-18.

Émissions fugitives

- › *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
 - Une étude est actuellement en cours de réalisation afin de déterminer les mesures correctives qui pourraient être prises et les réductions de perte associées à chacune d'entre elles.
- › *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
 - Les émissions fugitives sont une composante expliquant les volumes perdus, mais elles n'ont pas d'impact sur les volumes facturés.
- › *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - À la fin de l'année 2007, l'industrie gazière canadienne a finalisé la mise à jour des facteurs d'émission utilisés pour le calcul des émissions fugitives dans les réseaux de transmission, de distribution ainsi que des installations d'entreposage de gaz naturel. À l'instar des autres compagnies de distribution de gaz naturel au Canada, Gaz Métro va entamer, dans les prochaines semaines, la mise à jour de l'inventaire des émissions fugitives en utilisant les nouveaux facteurs d'émission plus précis et plus adaptés à ses installations. Cet inventaire va être utilisé pour répondre à l'exigence légale fédérale de déclaration des émissions atmosphériques en vertu de l'alinéa 71(1)b) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Cet avis légal a été publié dans la *Gazette officielle du Canada* le 8 décembre 2007 pour répondre aux besoins de la mise en œuvre du cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques annoncé par le gouvernement fédéral le 26 avril 2007. Ce cadre réglementaire prévoit un traitement particulier pour les émissions fugitives des installations gazières, mais ces dispositions ne sont pas encore identifiées. Gaz Métro, de concert avec les autres compagnies canadiennes de distribution de gaz naturel, va continuer ses discussions avec le gouvernement fédéral et mettra en place les mesures identifiées de réduction des émissions fugitives.

- *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - Aucun résultat à ce jour.
- *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - L'étude démontrera les actions à entreprendre, s'il y a lieu.
- *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - L'étude démontrera les actions à entreprendre, ainsi que les suivis nécessaires, s'il y a lieu.

Pression d'élévation

- *Quel est le pourcentage de réduction du gaz perdu qu'il est possible d'obtenir.*
 - L'implantation du facteur de pression d'élévation par zone en 2003 a déjà permis d'obtenir une plus grande précision à ce niveau et Gaz Métro n'entend pas travailler à préciser davantage ce facteur. Une réduction du pourcentage de perte n'est donc pas anticipée. Les zones déterminées par Gaz Métro sont souvent associées aux villes. Pour obtenir plus de précision sur la pression d'élévation, il faudrait établir la pression par point GPS, ce qui impliquerait beaucoup de travail d'ingénierie du mesurage et des coûts très importants, sans que Gaz Métro ne puisse être assurée d'obtenir une réduction du gaz perdu. Cette option n'est donc pas envisagée.
- *Est-ce que le projet ou la source identifiée peut amener des erreurs de surestimation ou sous estimation des volumes. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les biais systématiques observés.*
 - Compte tenu qu'il existe différents dénivelés à l'intérieur d'une même zone, la pression estimée pour un client peut entraîner des écarts de surestimation ou de sous-estimation des volumes facturés tout dépendant de la situation géographique de ce client dans la zone.
- *Indiquez quelles actions ont été mises en place et quelles sont les prochaines étapes planifiées.*
 - Aucune autre étape n'est planifiée relativement à cette source de gaz perdu.

- *Indiquez, s'il y a lieu, les résultats obtenus jusqu'à maintenant ou les résultats attendus de ces actions.*
 - Gaz Métro avait estimé que l'implantation du facteur de pression d'élévation par zone en 2003 réduirait d'environ 2 000 000 m³/an les pertes. Par contre, l'impact réel n'a pu être mesuré précisément, compte tenu que l'analyse de la problématique sur le gaz perdu en était à ses débuts et que d'autres facteurs ont influencé le taux au même moment.

- *Indiquez quel est le rapport coût bénéfice anticipé de ces actions.*
 - Les travaux réalisés en 2003 pour délimiter les zones et en établir une pression de référence ont permis de préciser davantage les volumes facturés aux clients. Ces travaux ont été réalisés à l'interne par l'équipe de l'ingénierie de mesurage et les zones ainsi déterminées ont ensuite été approuvées par Mesures Canada. Les travaux ont été réalisés à l'époque par un groupe variant de deux à quatre personnes, selon les phases, pour des coûts totaux avoisinant les 30 000 \$.

- *Indiquez comment Gaz Métro entend faire le suivi de l'efficacité des actions mises en place. Quel indicateur a été identifié pour valider l'efficacité des actions ?*
 - Une validation est effectuée afin de s'assurer qu'on associe les nouveaux clients à la zone adéquate.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-12, document 2, page 4
(ii) Gaz Métro-12, document 2, page 14

Préambule :

En référence (i), Gaz Métro rappelle que l'aide financière du programme *PE103 Thermostats électroniques programmables* est passée de 75 \$ à 30 \$ en 2007.

Le rapport de suivi présenté en référence (ii) indique que les dépenses associées au programme correspondent à 138 % du budget prévu, bien que seulement 90 % des objectifs aient été atteints en termes de participation.

Question :

11.1 Veuillez expliquer que les dépenses du programme *PE103* correspondent à 138 % du budget prévu, compte tenu que l'aide financière de ce programme est passée de 75 \$ à 30 \$ et que seulement 90 % des objectifs aient été atteints en termes de participation. Veuillez notamment fournir la date du changement en matière d'aide financière et les données de participation ainsi que les dépenses du programme depuis cette date.

Réponse :

11.1 Lors de la Cause tarifaire 2007, la prévision au niveau des aides financières avait été prévue à 30 \$, tel que recommandé dans le rapport d'évaluation de ce programme.

Dans les faits, deux événements ont contribué à l'augmentation de la subvention moyenne versée en 2006-2007 :

- a) La date de changement a été fixée au 1^{er} janvier 2007 au lieu du 1^{er} octobre 2006 en raison de contraintes administratives;
- b) De plus, Gaz Métro devait respecter les dossiers engagés basés sur l'ancienne aide financière (avant le 1^{er} janvier 2007).

Ainsi, 64 % des dossiers de 2007 ont été payés avec une aide financière de 75 \$. Basé sur le nombre brut de participants de 2 694, 1 719 ont reçu une aide financière de 75 \$.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 2, page 14

Préambule :

Le rapport de suivi présenté en référence indique que les dépenses associées au programme *PE113 Chauffe eau instantané (projet pilote)* correspondent à 215 % du budget prévu, bien que seulement 94 % des objectifs aient été atteints en termes d'économie de gaz naturel.

Question :

12.1 Veuillez expliquer le niveau des économies d'énergie unitaire du programme, en comparaison avec les objectifs. Veuillez fournir une analyse de rentabilité à posteriori du programme *PE113*, tenant compte du niveau des dépenses réelles ainsi que des économies de gaz observées.

Réponse :

12.1 Lors de la Cause tarifaire 2006, les économies par participants étaient de 100 m³. Les économies prévues par participant dans ce programme lors de la Cause tarifaire 2007 étaient de 250 m³. Les économies de la Cause tarifaire 2007 étaient calculées sur l'ensemble de la consommation du client alors que les économies de la Cause tarifaire 2006 étaient calculées sur l'eau chaude seulement. Gaz Métro avait modifié à 250 m³ les économies compte tenu des commentaires reçus de la force de vente à l'effet que l'utilisation finale de cet appareil ne visait pas exclusivement l'eau chaude domestique mais visait, dans la grande majorité des cas, le chauffage de l'espace.

Les économies unitaires reportés dans le Rapport annuel 2006-2007 sont de 100 m³. Gaz Métro a appliqué les économies uniquement sur l'eau chaude sanitaire tel que demandé par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2006-140, R-3596-2006, page 36 :

« ... la Régie demande à SCGM d'ajuster, dès le prochain rapport annuel, les économies d'énergie sur la base de la consommation de gaz pour fins de chauffage de l'eau. »

Lors de la Cause tarifaire 2007, le TCTR 2006-2007 pour ce programme était de (53 560 \$). Basé sur les résultats reportés dans le Rapport annuel 2006-2007, le TCTR 2006-2007 réel est de (87 964 \$).

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-12, document 2, page 16
(ii) Dossier R-3529-2004, SCGM-9, document 2, page 3
(iii) Dossier R-3596-2006, SCGM-10, document 2, page 3
(iv) Dossier R-3630-2007, Gaz Métro-9, document 2, page 4

Préambule :

Le rapport de suivi présenté en référence (i) indique que les économies d'énergie unitaires associées au programme *PE202 Chaudières à efficacité intermédiaire* sont de 6 350 m³, tandis qu'elles sont de 4 437 m³ pour le programme *PE210 Fournaises et chaudières à condensation*.

Une fournaise ou une chaudière à condensation devrait être plus efficace qu'une chaudière à efficacité intermédiaire. D'ailleurs, les économies unitaires présentées précédemment aux références (ii), (iii) et (iv) pour le programme PE202 sont systématiquement inférieures à celles du programme PE210.

Question :

13.1 Veuillez expliquer l'apparente incohérence des économies d'énergie unitaire du programme *PE210* avec celles du programme *PE202* telles que présentées en référence (i).

Réponse :

13.1 Cette apparence d'incohérence s'explique par la capacité moyenne des appareils qui a été plus élevée dans le cadre du programme PE202 que pour le programme PE210 en 2006-2007.

La capacité moyenne des équipements installés dans le cadre du programme PE210 a été d'environ 500 000 btu/h versus des capacités moyennes d'environ 1 600 000 btu/h dans le cadre du programme PE202.

Si la capacité moyenne installée dans le programme PE210 avait été de 1,6 Mbtu/h, les économies auraient été d'environ 14 000 m³ par participant au lieu de 4 437 m³.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 2, pages 9 et 10

Préambule :

« Malgré le dépassement budgétaire encouru, la rentabilité de ce programme est toujours demeurée positive. En effet, le TCTR prévu pour ce programme dans la cause tarifaire 2007, était de 9 449 872 \$ et le calcul de la rentabilité a posteriori, en utilisant les chiffres réels, donne un résultat de 9 594 437 \$, ce qui indique une rentabilité positive. »

[...]

« Une des recommandations de l'évaluation qui a été complétée en avril 2007 et déposée dans le cadre du dossier tarifaire 2008 de Gaz Métro, est mise en oeuvre actuellement dans le cadre [du programme PE210 Fournaises et chaudières a condensation]. Elle concerne la réduction de la moitié du nombre d'heures d'utilisation servant au calcul des économies. »

Question :

14.1 Veuillez indiquer si l'analyse de rentabilité à posteriori du programme PE210, tient compte de la réduction du nombre d'heures d'utilisation servant au calcul des économies. Sinon, veuillez déposer une nouvelle analyse de rentabilité à posteriori pour le PE210, tenant compte de cette réduction.

Réponse :

14.1 Non.

Basé sur le rapport d'évaluation du 3 avril 2007, déposé lors de la Cause tarifaire 2008 R-3630-2007, où le nombre d'heures d'utilisation est de 2 396, le TCTR 2006-2007 réel est de 7 782 866 \$.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 2, page 14

Préambule :

Les dépenses associées au programme *PE215 Infrarouge (1,3 M\$)* correspondent à 191 % du budget prévu, tandis que les taux de participation et le niveau des économies de gaz correspondent respectivement à 173 % et 45 % des prévisions.

Question :

15.1 Veuillez expliquer le niveau des économies d'énergie unitaire du programme, en comparaison avec ses objectifs. Veuillez fournir une analyse de rentabilité à posteriori du programme *PE215*, tenant compte du niveau des dépenses réelles ainsi que des économies de gaz observées.

Réponse :

15.1 Basé sur les résultats du programme PE215 au 30 septembre 2007 ainsi qu'au 30 septembre 2006, Gaz Métro conclut que les capacités installées par appareil sont moindres que celles qui avaient été prévues lors des causes tarifaires.

Gaz Métro va déposer le rapport d'évaluation de ce programme dans la Cause tarifaire 2009. Il sera donc possible d'avoir une meilleure estimation des économies qui seront appliqués à partir du 1^{er} octobre 2008.

Les économies utilisées dans le rapport annuel 2006-2007 sont basées sur une prévision de 1 200 heures d'utilisation et des économies moyennes de 8,12 %. Gaz Métro applique ces paramètres sur les capacités installées par appareil. La capacité moyenne installée en 2006-2007 chez les 607 participants est d'environ 145 000 btu/h.

Lors de la Cause tarifaire 2007 le TCTR 2006-2007 pour ce programme était de 2 122 760 \$. Basé sur les résultats reportés dans le Rapport annuel 2006-2007, le TCTR 2006-2007 réel est de 1 909 843 \$

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-12, document 3, page 7
(ii) Dossier R-3643-2007, Gaz Métro-1, document 1, page 8

Préambule :

En référence (i), les dépenses associées au programme *PC450 Toit végétal (CII)* s'élèvent à 273 114 \$ pour 5 participants, avec des économies réalisées de 40 418 m³.

En référence (ii) les dépenses associées au programme *PC450* s'élevaient, au 30 avril 2007, à 27 364\$ pour 2 participants, avec des économies réalisées de plus de 40 768 m³.

Question :

16.1 Veuillez concilier les résultats présentés pour le programme *PC450* dans le cadre du dossier R-3643-2007, au 30 avril 2007, avec ceux du présent dossier, et revoir, le cas échéant, le tableau 1 de la référence (i).

Réponse :

16.1 Les économies de gaz naturel au 30 avril 2007 en lien avec le programme PC 450 étaient en fait de 32 928 m³.

Les données fournies dans le Rapport annuel demeurent les mêmes. Deux raisons expliquent le peu d'économies supplémentaires malgré l'ajout de trois projets :

1. Ces projets, qui respectaient les modalités du programme, couvraient de grandes superficies (l'aide du FEÉ était basée sur le nombre de pieds carrés de toit végétalisé);
2. Malgré ces grandes superficies, la partie végétalisée ne couvrait, dans certains cas, qu'une partie du bâtiment. Par souci de rigueur, le FEÉ a donc évalué les économies dues au toit vert, non pas sur la consommation totale du bâtiment mais sur la portion couverte par le toit vert seulement, ce qui explique la faible proportion d'économies malgré la présence d'une grande surface végétalisée. Si le bâtiment était à étages multiples, le FEÉ ne se créditait que la portion couvrant l'étage végétalisé. Certains nouveaux bâtiments efficaces se caractérisaient aussi par une consommation totale peu élevée en gaz naturel.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-13, document 1, page 1
(ii) Dossier R-3618, Gaz Métro-13, document 1, page 1

Préambule :

- À la référence (ii), les sommes utilisées pour le CASEP en 2006 incluent les montants engagés en 2006 devant être déboursés en 2007 et totalisent 956 953 \$.
- À la référence (i), les sommes utilisées pour le CASEP en 2007 incluent également les sommes engagées en 2006 devant être déboursées en 2007.

Questions :

- 17.1** Veuillez ventiler le montant de 966 298 \$ inscrit à la ligne « sommes utilisées » à la référence (i) pour montrer les montants provenant des engagements de 2006, les nouveaux projets de 2007 et les projets engagés en 2007 qui seront déboursés en 2008.
 - 17.2** Veuillez indiquer le nombre de clients, les volumes déplacés et les réductions d'émissions de CO₂ qui se rapportent aux projets engagés en 2006 déboursés en 2007, aux nouveaux projets de 2007 et aux projets engagés en 2007 qui seront déboursés en 2008.
 - 17.3** Veuillez décrire l'objectif de l'analyse de rentabilité présentée pour 2007 et justifier le fait d'inclure, à la fois, les engagements 2006 déboursés en 2007 et les engagements 2007 déboursés en 2008 dans la même analyse.
 - 17.4** Veuillez fournir, à titre de scénarios, l'analyse de rentabilité en ne considérant que, dans un premier temps, les engagements 2006 déboursés en 2007 et les nouveaux engagements 2007 déboursés en 2007 et, dans un deuxième temps, les nouveaux engagements de 2007 déboursés en 2007 et les nouveaux engagements 2007 qui seront déboursés en 2008.
-

Réponses :

- 17.1** Les sommes engagées en 2006 devant être déboursées en 2007 de 451 340 \$ (tel qu'apparaissant au Rapport annuel 2006, R-3618-2006, Gaz Métro-13, document 1, page 1, ligne 22) ont été imputées par erreur aux PRC plutôt qu'au CASEP. Par contre, Gaz Métro va rétablir la situation par le biais d'une écriture comptable dans l'année en cours.

Quant aux projets engagés en 2007, ils ont été déboursés en totalité en 2007 pour un montant total de 888 438 \$, tel qu'on peut le constater à la ligne 20, de la pièce Gaz Métro-13, document 1. Il n'y a donc aucun projet engagé en 2007 qui devra être déboursé en 2008. Une erreur s'était par contre glissée dans la pièce puisqu'on pouvait constater à la ligne 22 de la pièce Gaz Métro-13, document 1, déposée le 21 décembre 2007, une somme de 77 860 \$, alors qu'on aurait dû lire 0 \$. Une pièce révisée a été jointe au présent envoi afin de rectifier le document.

17.2 Tel que mentionné à la réponse 17.1, les sommes versées en 2007 touchent seulement les projets engagés en 2007. Le nombre de clients, les volumes et les tonnes de CO₂ déplacées pour 2007 sont présentés dans la pièce en référence.

17.3 Le suivi du fonds CASEP s'effectue en continu. Annuellement, le fonds se voit crédité des intérêts qu'il génère et débité des montants affectés au remplacement d'installations utilisant des énergies polluantes. Ainsi, les sommes non utilisées sont conservées dans ce même fonds et deviennent disponibles l'année suivante. Gaz Métro désire utiliser le maximum des sommes qui lui sont allouées mais doit tenir compte des critères de rentabilité rattachés à l'utilisation du fonds.

Toutefois, tout comme par le passé, l'analyse de rentabilité ne touche que les clients de l'année en cours. Plus précisément, les calculs sont basés strictement sur les engagements de l'année courante, soit du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 dans ce cas-ci. En effet, utiliser les engagements de l'année précédente viendrait fausser les résultats puisque ces mêmes engagements auraient déjà été considérés l'année précédente. Les détails de la note (2) ne servent qu'à présenter le solde cumulatif du fonds et nous aident à gérer son évolution en cours d'année.

17.4 Se référer à la réponse 17.3.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2007, Item 1

Préambule :

Tableaux aux pages 1 et 2

Question :

18.1 Veuillez concilier le montant total de 15 755 873 \$ indiqué à la page 1 avec le montant total des immobilisations calculé à la page 2, soit 14 984 000 \$.

Réponse :

18.1 L'écart s'explique par le fait que les investissements en 2007 (15 755 873 \$) peuvent être associés autant à des ventes signées dans les années financières à venir que dans celles des années financières antérieures. L'analyse financière présente quant à elle la rentabilité des ventes signées en 2007 qui ont entraîné des investissements de (9 707 072 \$) l'année financière 2007.

CONCILIATION DES INVESTISSEMENTS AVEC LES VENTES SIGNÉES

TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN 2007 → **15 755 873 \$**

Coûts associés à des projets dont les ventes sont à venir ou ont été signées dans les années précédentes. -5 664 613 \$

NOUVEAUX CLIENTS EN 2007 **10 091 260 \$**

CALCUL DE LA RENTABILITÉ

NOUVEAUX CLIENTS EN 2007 **10 091 260 \$**
Frais généraux 1 060 678 \$
Contribution du client -1 444 866 \$

TOTAL DES INVESTISSEMENTS ASSOCIÉS AUX VENTES EN 2007 → **9 707 072 \$**

TOTAL DU PRC ASSOCIÉS AUX VENTES EN 2007 → **5 277 297 \$**

TOTAL **14 984 369 \$**

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2007, Item 2, Tableau des retraits, page 1
(ii) Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2007, Item 2, Tableau des coûts du projet, page 2

Question :

19.1 À la référence (ii), veuillez expliquer l'écart de 7 221 k entre les coûts réels/estimés des conduites de distribution et ceux originellement prévus.

Réponse :

19.1 Au 30 septembre 2007, les coûts réels/estimés des conduites de distribution sont en ligne avec la prévision au Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2006 (diminution de 70 k\$ sur des coûts totaux de 39,2 M\$).

L'écart entre les coûts réels/estimés des conduites de distribution au Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2006 et ceux prévus originellement a été expliqué en réponse à une demande de renseignements de la Régie (se référer au dossier R-3618-2006, Item 3.1, page 2, réponse 6.2).

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 22 février 2008

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Rapport de suivis annuel au 30 septembre 2007, Item 5
(ii) Gaz Métro-6, document 3, page 2, ligne 4

Préambule :

(i) « L'échéancier présenté à la Régie au 30 septembre 2006 prévoyait que le déploiement du projet serait terminé pour juin 2007. Une révision de l'échéancier et du budget a été nécessaire. Selon cette révision, le projet devait se terminer en février 2008. » ...« Il est prévu que le projet devrait se terminer au plus tard à la fin de l'année 2008. »

À la référence i), Gaz Métro présente, au Tableau 1, le suivi des coûts au 30 septembre 2007. L'écart représente une hausse de 275,4 k entre les coûts réels par rapport aux coûts projetés révisés pour 2007.

À la référence ii), les coûts réels de la rubrique « Mobilité » se situent à 2 098,0 k pour l'année 2007.

Questions :

20.1 Veuillez élaborer sur les raisons évoquées pour justifier une révision de l'échéancier et du budget du Projet Mobilité.

20.2 Veuillez concilier les coûts réels 2007 de 2 247,7 k\$ indiqué à la référence (i) avec le montant réel de l'addition à la base de tarification de 2 098 k indiqué à la référence (ii).

Réponses :

20.1 Les raisons qui justifient une révision de l'échéancier et du budget pour le projet Mobilité ont été expliquées en détail dans le Rapport des suivis.

Principalement, il s'agit de travaux reliés au développement qui s'avèrent plus longs que prévus et de délais occasionnés par des problèmes de performance du système.

Comme mentionné au Rapport des suivis, il importe de noter que 90 % des fonctionnalités du projet sont maintenant développées et déployées tel que prévu initialement.

20.2 L'écart de 149,2 \$ représente de l'équipement informatique et est capitalisable aux immobilisations (et non aux frais reportés). Cet écart fait partie des "Installations générales" dans le tableau "Additions à la Base de tarification" (Gaz Métro-6, document 3, page 1).
